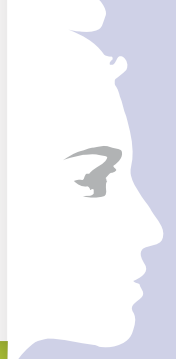


La Lettre



d'information

de Catherine Morin-Desailly
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 17
février
2014



Le dernier congrès de l'Association des maires de France a été l'occasion pour le gouvernement de mesurer l'inquiétude des élus locaux. En cause bien évidemment : la réforme électorale, celle des rythmes scolaires, le transfert de plusieurs compétences communales, comme les plans locaux d'urbanisme, vers les intercommunalités.

Aujourd'hui, la fracture territoriale nous guette et nous ne pouvons que constater la fragilisation grandissante de la diversité des territoires. **Les collectivités territoriales connaissent une diminution des concours financiers de l'État, prévue par le projet de loi de finances de 1,5 milliard d'euros en 2014, soit 4,5 milliards d'euros entre 2013 et 2015. Le bloc communal est le plus touché avec une baisse de 840 millions d'euros.** Et ce, alors que les dépenses nouvelles qui leur sont transférées sans financement, sont estimées autour de 2 milliards d'euros pour la seule année 2014. **Si face aux difficultés budgétaires de notre pays des efforts sont nécessaires, il ne me semble pas acceptable que seules les collectivités locales fassent de tels efforts d'autant plus que dans le même temps des charges nouvelles leur sont imposées.**

Dans ce contexte quelque peu difficile, sachez que vous pouvez compter sur moi pour me battre afin de défendre la diversité de nos territoires, d'alléger les contraintes pesant sur les collectivités locales et offrir aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leur mandat.

Catherine Morin-Desailly

L'avenir de la retraite des Français hypothéqué

Avec le **projet de loi de réforme des retraites** examiné par le Parlement en octobre dernier, les mesures indispensables à la construction d'un système moderne et durable font défaut : **les 7,3 milliards d'euros d'économies annoncées par le gouvernement ne suffisent pas à réduire de moitié le déficit de 20,7 milliards attendu en 2020.**

De même, **cette réforme ne peut non plus garantir la justice du système de retraites** puisqu'elle ne s'attaque en rien à sa complexité et son opacité, nées de la multiplicité des régimes, et donc aux iniquités structurelles qui en découlent.

Depuis 2003, le groupe UDI-UC réclame une **vraie réforme structurelle afin d'aboutir à un système de retraite par répartition plus juste, plus équitable, plus lisible**, le même pour tous, c'est-à-dire la retraite par points. Durant l'examen de ce texte majeur, les positions du groupe UDI-UC et ses propositions ont été les suivantes :

- **Achever le rapprochement du public et du privé ;**
- **Mettre en extinction les régimes spéciaux ;**
- **Mettre en place un système universel de prise en compte de la pénibilité à effet différé par la création d'une allocation de retraite anticipée ;**
- **Garantir une retraite minimum de solidarité à 75 % du SMIC ;**
- **Aboutir à un régime unique par points, simple et lisible pour tous.**

Un système par points ou en comptes notionnels étant le seul à même de garantir aujourd'hui la pérennité financière de la répartition ainsi que son équité, sa



À la question "personnellement, pensez-vous que le système de retraite par répartition (c'est-à-dire sur le modèle actuel avec des actifs cotisant pour les pensions de retraités) existera toujours dans une quarantaine d'années ?" Près de deux Français sur trois répondent négativement. Source : Harris interactive

simplicité et sa transparence, le groupe UDI-UC a déposé un amendement visant à mettre en œuvre une telle réforme systémique à partir du 1^{er} semestre 2017, suite à un grand débat national organisé en 2015 par la Commission nationale du débat public.

Par ailleurs, cette réforme des retraites sacrifie les jeunes en leur demandant de travailler plus longtemps pour une retraite à taux plein sans les assurer de la pérennité à court terme de notre système de retraites par répartition.

Il est donc essentiel que les jeunes - dont on sait qu'ils entrent de plus en plus tard sur le marché du travail - puissent bénéficier de mesures concrètes à même de leur redonner confiance en notre système des retraites. **Le groupe UDI-UC a donc demandé à la Ministre Carloti -avec succès- de trouver des solutions de prise en compte des périodes de stage pour le calcul des pensions de retraites.**



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr



Ce qui va changer en 2014 et 2015 pour les collectivités territoriales

Ce dossier a pour objet d'éclairer les élus que vous êtes sur les bouleversements plus ou moins conséquents que votre collectivité connaîtra en 2014 ou 2015.

Ces derniers mois, le gouvernement a soumis au vote du Parlement de nombreux textes entraînant des changements considérables pour nos collectivités territoriales et leurs élus. Des évolutions et réformes menées au pas de charge par ce dernier, parfois sans prendre le temps nécessaire à la pédagogie et la concertation. **Lors du dernier congrès de l'Association des maires de France, le Premier Ministre n'a pas plus réussi à calmer les inquiétudes et à répondre aux nombreuses questions des élus confrontés à la réalité du terrain, celle de la contrainte, notamment concernant la réforme des rythmes scolaires.**

Budget 2014

Avec le projet de loi de finances pour 2014 du gouvernement, les collectivités locales voient leurs dotations grevées de 1,5 milliard d'euros.

Après la déception de l'Acte III de la décentralisation, les territoires ne sont décidément pas la priorité du gouvernement.

Pour supporter cette baisse drastique, les départements vont bénéficier d'un fonds de péréquation et pourront augmenter le taux des droits de mutations à titre onéreux. Les régions ont obtenu le transfert des frais de gestion de taxes locales, ainsi qu'une fraction supplémentaire de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Mais, avec une baisse de 840 millions d'euros, pour laquelle aucune mesure d'atténuation n'a été prise, les communes et les communautés de communes sont bien mal loties. Et ce alors que l'on constate

un considérable accroissement de leurs missions, notamment avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Métropole

Il y a quelques semaines, une commission mixte paritaire (7 sénateurs et 7 députés) s'est réunie pour s'accorder sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

La dernière version de ce texte a ainsi été examinée et adoptée par le Sénat le 19 décembre dernier, prévoyant notamment : **la suppression du Haut conseil des territoires** ; l'automatisme de la transformation en métropoles des EPCI éligibles à ce statut (EPCI formant, à la date de leur transformation en métropoles, un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants) ; et touchant aux modalités d'élection des conseillers métropolitains : le texte issu de cette commission mixte paritaire prévoit le renvoi à un texte spécifique ultérieur : « **Le renouvellement des conseils des métropoles (...) est effectué au suffrage universel direct suivant des modalités particulières fixées par la loi avant le 1^{er} janvier 2017** ».

La sénatrice Catherine Morin-Desailly a voté contre ce texte en déplorant à nouveau les lacunes de ce premier volet de l'Acte III de la décentralisation, qui manque de cohérence et qui ne semble pas saisir ce qui fait l'unité et la force d'un territoire.

Car le critère retenu pour accéder à ce statut - uniquement démographique - est insuffisant : l'ensemble



Catherine Morin-Desailly et Jacqueline Gourault, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, vice-présidente de l'Association des Maires de France (AMF)

métropolitain doit avant tout répondre à une logique de projet plutôt qu'à un seuil de population.

Redécoupage cantonal

En application de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, le Gouvernement a procédé actuellement au redécoupage des cantons du département.

En effet à compter de 2015, les électeurs n'auront plus à voter pour un conseiller général par canton mais pour un binôme de conseillers départementaux (un homme et une femme) par canton.

Au terme de ce redécoupage, notre département de la Seine-Maritime ne comptera plus 69 cantons, mais 35. Ce redécoupage prête à discussion car il s'est souvent fait à l'encontre des logiques territoriales et des bassins de vie.

Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Créée en avril 2009, cette délégation est chargée d'informer le Sénat sur l'état de la décentralisation et sur toutes les questions relatives aux collectivités territoriales.

Les rapports entre 2012 et 2014

- Sur le financement pérenne des allocations individuelles de solidarité
- Le service public ferroviaire et les collectivités territoriales
- Collectivités territoriales : mobiliser les sources d'énergies locales
- Les collectivités territoriales et les infrastructures de transport
- Synthèse des propositions adoptées par la délégation aux collectivités territoriales susceptibles d'animer les discussions législatives à venir
- Les collectivités territoriales et le développement économique : vers une nouvelle étape ?

Ces sujets vous intéressent,

Retrouvez l'ensemble des rapports sur le site du Sénat à l'adresse suivante : www.senat.fr/commission/decentralisation/index.html

PLU

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a été profondément amendé par le Sénat lors de son examen, le 26 octobre dernier. La Haute Assemblée a en effet décidé de freiner le développement démesuré de l'intercommunalité, un dispositif défendu par Catherine Morin-Desailly qui a finalement été accepté par le ministère du logement.

Le vote de l'article 63 ainsi rédigé redonne le pouvoir aux maires en matière d'urbanisme. Les communes et leurs élus retrouvent leur liberté de débattre, de délibérer et de s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité grâce à une minorité de blocage (25 % des communes représentant au moins 10 % de la population de l'intercommunalité).

Le vote de cet article apporte également des garanties nouvelles aux communes : le PLU relève d'une co-construction tout au long de sa mise en œuvre permettant aux communes de défendre leurs spécificités.

Élections municipales et population

Selon l'article R.25-1 du Code électoral, le chiffre de la population auquel il convient de se référer pour les élections municipales qui se dérouleront en mars 2014 est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée par l'Insee à la date 1^{er} janvier 2014. Les populations légales sont ainsi calculées chaque année en décembre et sont disponibles sous forme de tableaux et de bases téléchargeables sur le site de l'Insee (www.insee.fr).

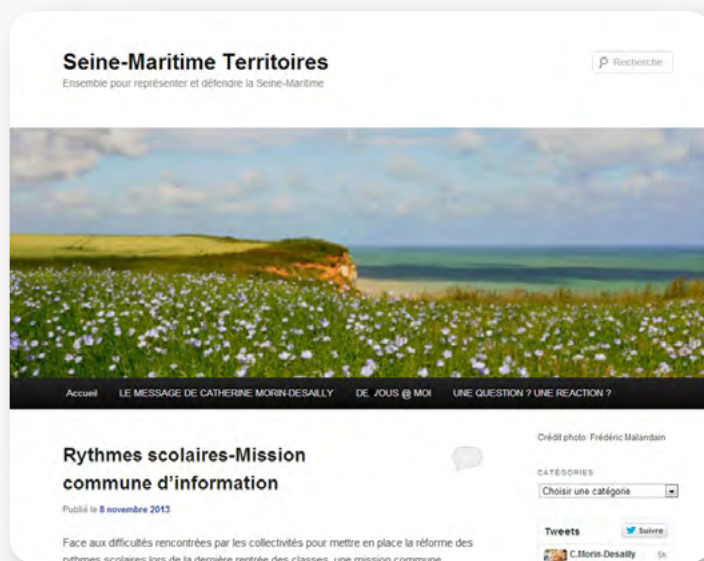
Élections locales

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral, élaboré par le Gouvernement, est fondamental pour l'avenir de nos territoires. Il a été examiné en mars et avril derniers.

Les principaux changements sont :

- Le seuil à partir duquel s'applique le scrutin de liste bloqué pour les municipales a été fixé aux communes de 1000 habitants, et non plus 500 habitants comme l'avaient voté les députés, et ce à la demande des élus du groupe UDI-UC.
- Le nombre de conseillers municipaux est inchangé (pas de diminution des effectifs des conseillers municipaux) ;
- Le décalage des élections cantonales et régionales de 2014 à 2015 ;
- La transformation de la dénomination de conseiller général en conseiller départemental ;
- Le renouvellement du Conseil général en une seule fois et non plus par moitié ;
- Le mode de scrutin binominal paritaire pour l'élection des conseillers départementaux.

Ces chiffres sont fondamentaux car ceux sont eux qui permettront de faire la distinction entre les communes relevant du scrutin majoritaire uninominal de celles relevant du scrutin de liste. Pour rappel : le seuil de 3 500 habitants a été abaissé à 1000 habitants par l'article 24 de la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral.



Réforme des rythmes scolaires

L'Assemblée nationale a voté au mois d'octobre dernier en faveur de la reconduction d'un an des aides aux communes pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Mais, six mois après la rentrée des classes, la mise en place de cette réforme reste l'une des grandes préoccupations des élus locaux, des parents et des enseignants.

Bien entendu, comme défini en 2010 lors de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, un aménagement des rythmes scolaires est indispensable.

Sur ces sujets, la concertation avec les élus, les enseignants, les parents et les responsables associatifs concernés est primordiale car « l'enfant ne saurait être un cobaye » pour Catherine Morin-Desailly.

Lors du dernier Congrès des Maires, de nombreux élus de la Seine-Maritime lui ont fait part de leurs inquiétudes. Certains d'entre eux ont d'ailleurs relayé leurs interrogations en interpellant le ministre de l'Éducation nationale et Catherine Morin-Desailly a décidé, après un premier courrier au préfet de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime daté du 27 septembre dernier, d'en

adresser un deuxième contenant des propositions concrètes et de bon sens, émanant d'un grand nombre de maires du département. Elle a entendu relayer les demandes de nombreux élus seinomains qui ont cosigné un texte commun (plus de 200 à ce jour) :

- Que l'année 2013-2014 soit considérée comme une année d'expérimentation au terme de laquelle un bilan précis devra être dressé ;
- Que cette année d'expérimentation soit mise à profit par l'État pour mener enfin une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Que cette concertation permette la remise à plat des conditions de financement, un allègement réel des normes d'encadrement et un engagement total des services de l'État pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme ;
- Que ce ne soit qu'au terme du bilan de cette expérimentation et de cette concertation qu'une décision définitive quant à l'application de cette réforme soit prise.

Par ailleurs, l'opposition sénatoriale a jugé nécessaire que se constitue une mission commune d'information sur l'application des rythmes scolaires, dont Catherine Morin-Desailly est membre.

Rencontres avec...



Claire Guéroult - congrès AMF 2012

...**Claire Guéroult**, maire d'Écrainville (1047 hab) et vice-présidente de la Com'Com Campagne de Caux

La réforme des rythmes scolaires reste un sujet de préoccupations pour de nombreux élus, à ce titre vous êtes intervenue lors du dernier congrès des maires à Paris auprès du Ministre. Quel était votre message ?

Je ne suis pas compétente en la matière, j'imagine que les chronobiologistes qui prônent les 4,5 jours le sont, je me range à l'avis des spécialistes.

Sa mise en place interviendra en 2014 car nous n'avons ni les moyens ni les infrastructures pour la mettre en place si rapidement et les parents présents à la réunion que nous avons organisée sur le sujet début 2013 ont demandé à l'unanimité le report en 2014.

Quel système va être mis en place ?

Nous avons réalisé une enquête auprès des parents, ils ont choisi le samedi à 70 %, nous avons donc demandé la dérogation et n'avons toujours pas de réponse. Il nous a été demandé de rendre notre copie, ce qu'en « bons élèves » nous avons fait.

Il n'y a pas de mutualisation via l'intercommunalité mais les activités sont actées : lecture à la bibliothèque une fois par semaine, une association va décaler ses activités danse et éveil musical... mais cela sera payant, et ne concernera que 2x15 enfants une fois par semaine. Nous avons aussi des bénévoles qui se sont proposés pour faire de l'aide aux devoirs (2x6 enfants) et pour une activité poterie (6 enfants une fois par semaine).

Financièrement votre commune peut-elle supporter cette réforme ?

Les enfants seront tributaires de la richesse et des infrastructures des communes dans lesquelles ils sont scolarisés. Cette réforme aurait du sens et un réel intérêt si ce temps périscolaire avait été pris en charge par l'éducation nationale, qui dispose de personnel qualifié et compétent, ce qui aurait pu permettre d'avoir un projet éducatif cohérent à l'échelle du territoire national, **donc pour tous les enfants**, évitant ainsi les inéluctables inégalités que cette réforme va engendrer.

...**Simonne Monnier** - Doyenne des élus de Seine-Maritime, 91 ans - 31 ans de mandat de conseillère municipale à Daubeuf-Serville (378 hab - canton de Goderville).

En 3 décennies d'élue, elle a monté les isolements pour : 7 législatives, 6 européennes, 5 présidentielles, régionales, cantonales et municipales, 3 sénatoriales et 2 référendums.



Simonne Monnier entourée de Dominique Beigle - maire et Catherine Morin-Desailly

En tant que doyenne des élus de notre département, elle a un regard de « sage » sur la vie municipale. Elle regrette parfois le manque d'espace laissé aux femmes par la gent masculine et qu'il ait fallu instaurer l'obligation de parité. Elle **s'interroge surtout aujourd'hui sur l'évolution du milieu rural dont elle est issue** où les petites communes prennent malheureusement le visage de « cité-dortoir » et dans lesquelles les nouveaux arrivants laissent peu de place à l'investissement temps pour le bénévolat. Selon elle le manque d'implication est aussi la conséquence directe de l'éclatement du milieu scolaire. En effet, lorsque dans une même commune, étaient présentes tous les niveaux de l'école primaire, le contact entre les parents d'élèves était quotidien.

Sa plus belle satisfaction réside dans le mariage d'enfants du « pays » et quand ces nouveaux mariés décident de construire l'avenir de leur foyer au « pays ».

Quand en 1983, elle fut élue pour la 1^{re} fois, elle a su « prendre la cadence », être **toujours vigilante sur le devenir de sa commune** et ses qualités humaines lui ont permis de s'imposer dans la durée. Pour **Dominique Beigle - maire de Daubeuf-Serville, elle est toujours une alliée précieuse. Sa disponibilité et sa présence sans faille font qu'après 30 ans au service de la collectivité**, elle envisage de poursuivre au-delà de mars prochain. Pour elle, aujourd'hui, le plus délicat dans la vie d'une élue est la dépendance quasi permanente de la connexion internet qui pour sa génération n'est pas une évidence.

Madame Monnier considère ainsi le mandat d'élue locale comme un sacerdoce, la ferveur et la générosité se substituant aux moyens financiers.

À ce titre, en mai 2013, Catherine Morin-Desailly a tenu à lui remettre la médaille du Sénat au Palais du Luxembourg. (cf. photo)

De vous @ moi

Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la seine-maritime,
conseillère régionale de haute-normandie





Remise de la médaille régionale, départementale et communale, échelon vermeil à Gérard Mauger, maire de Saint-Valéry-en-Caux, en présence de Gérard Colin, maire de Veauville-les-Quelles et président de la communauté de communes Côte d'Albâtre.



Inauguration du distributeur automatique de billets à Blainville-Crevon avec Jean-Bernard Dupressoir, maire, Françoise Guégot, députée et Patrick Chauvet, conseiller général.



Inauguration de l'école de la Feuillie, aux côtés de Pascal Legay, maire, de Françoise Guégot, députée et de nombreux Feuillois et Feuilloises.



Au Havre, à l'assemblée générale de l'association départementale des maires de Seine-Maritime, l'occasion de sensibiliser le Préfet et le Recteur aux difficultés des collectivités territoriales.



Aux côtés de Valère His, maire de Saint-Paër, et de son équipe municipale pour inaugurer les travaux de sécurisation du centre.



À Rouen, le 14 novembre pour manifester contre les conditions de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec des élus de Seine-Maritime.



Accueil, au Sénat, le 17 septembre, de l'amicale des maires du canton de Cany-Barville et son président René Vimont, maire de Grainville-la-Teinturière.



Le 20 novembre avec les élus seinomains lors du 96^e congrès des maires et des présidents de communautés de France, à Paris.

Retour sur...

■ Rythmes scolaires

Le 3 octobre 2013, Catherine Morin-Desailly a interpellé le Ministre de l'Éducation Nationale sur la réforme des rythmes scolaires lors des questions d'actualité au gouvernement. Elle lui a demandé d'écouter les élus locaux et de faire de l'année 2013-2014 soit une année d'expérimentation.

À la demande de l'opposition sénatoriale, la conférence des présidents a créé, le 16 octobre, une mission commune d'information sur les rythmes scolaires afin d'étudier la mise en œuvre de cette réforme voulue par le Ministère de l'Éducation nationale. Catherine Morin-Desailly fait parti des 33 sénateurs de cette mission qui a commencé ses auditions le 26 novembre dernier.



■ 1^{ères} rencontres parlementaires de l'Audiovisuel

Le 16 octobre dernier, Catherine Morin-Desailly a présidé les 1^{ères} rencontres parlementaires de l'Audiovisuel, organisées autour du thème « Quel avenir pour l'audiovisuel français ? ».



■ Mission commune d'information sur la gouvernance de l'Internet

Au lendemain de l'affaire prisme et de la révélation du scandale du contrôle et de la surveillance de l'Internet que pratiquent les États-Unis, Catherine Morin-Desailly, vice-présidente de la commission des affaires européennes, est intervenue le 17 octobre 2013 lors du débat préalable au conseil européen sur la protection des données personnelles.

À la demande du groupe UDI-UC, une mission commune d'information sur la gouvernance mondiale de l'internet a été créée le 6 novembre dernier.

Investie sur ces questions, dans le prolongement de son rapport publié en mars dernier « L'Union européenne, colonie du monde numérique ? », Catherine Morin-Desailly a été nommée rapporteur de cette mission. Elle souhaite que cette dernière se penche sur les enjeux stratégiques liés au risque de fragmentation de l'Internet mondial et sur le rôle de l'Union européenne dans l'émergence d'une véritable gouvernance multilatérale de l'Internet.

■ CSA / ARCEP / CNIL / Hadopi

Ces 4 entités de régulation sont amenées à réfléchir à la mutation numérique et à l'évolution de la régulation.

Préoccupée par la protection des mineurs, le pluralisme de l'expression et des médias, la protection des données personnelles, **Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'études « Médias et Nouvelles Technologies » a organisé le 16 janvier dernier une table ronde sur le thème de « la régulation dans le domaine des technologies de l'information ».**

Retrouvez l'ensemble des débats sur le site du Sénat : videos.senat.fr/video/videos/2014/video21142.html.

■ Forum international de la Cybersécurité

Le 21 janvier dernier, **Catherine Morin-Desailly est intervenue lors du Forum international de la Cyber Défense** qui s'est déroulé à Lille sur le thème « **Numérique : quelle stratégie industrielle pour l'Europe ?** ». Cet événement a été organisé par la Gendarmerie nationale, le groupe Euratechnologies et la Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS), société de conseil en stratégie et en management des risques. L'occasion pour Catherine Morin-Desailly de revenir sur son rapport « L'Union européenne, colonie du monde numérique ? ».

■ Dates des élections

Élections municipales : les dimanches 23 et 30 mars prochain

Élections européennes : le dimanche 25 mai

■ Acte III de la décentralisation :

Le Sénat légifèrera, au cours de l'année 2014, sur les 2^{es} et 3^{es} volets de l'Acte III de la décentralisation. Le 1^{er} intitulé « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité », porte sur les compétences des régions (conditions de la croissance économique, emploi, avenir de la jeunesse). Le 2nd intitulé « développement des solidarités territoriales et la démocratie locale » concerne plus particulièrement les échelons départementaux, intercommunaux et communaux.

Des réunions avec les élus pour expliquer les nouveaux modes de scrutins



avec l'ensemble des élus du département, l'une à Fauville-en-Caux et l'autre à Neufchâtel-en-Bray. Ces deux réunions ont permis à près de 250 élus d'obtenir des réponses concrètes aux questions qu'ils se posaient légitimement et principalement sur la mise en place du scrutin de liste paritaire dès les prochaines échéances électorales pour les communes de plus de 1000 habitants, le fléchage pour les élus communautaires, l'élection des conseillers départementaux en binôme et le redécoupage cantonale.

Le 17 mai dernier, la loi n° 2013-403 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral a été promulguée.

Au vu des changements importants dus à la loi dite « Valls », **Catherine Morin-Desailly a tenu à organiser deux réunions pour faire un point sur l'ensemble des points abordés dans ce texte**

Ce fut également l'occasion de **faire un point sur les trois projets de loi constitutive de l'Acte III de la décentralisation** (modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles, mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires et développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale) mais également sur la rentrée scolaire et notamment **sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.**



Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine - 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi
et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie Bardou**
et **Anne-Sophie Deschamps**

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Hélène Détolle**

Inscrivez-vous à la lettre électronique :
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly,
sur les réseaux sociaux.

